



SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE

Séance du 9 octobre 2026 - 18 h - CAPEV

Date de convocation : 25 SEPTEMBRE 2026
Membres du bureau en exercice : 8
Membres du bureau présents ou représentés : 7
Date de transmission en Préfecture :
Délibération n° 2026 - 1

L'an deux mille vingt-six, le 9 octobre à 18 heures, le bureau régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, Place de la Libération au Puy-en-Velay, sous la Présidence de Monsieur Jean-Benoît Girodet.

Présents :

Jérôme BAY, André CLASTRE, Jean-Marc FARGIER, Jean-Benoît GIRODET, Marie-Laure MUGNIER, Jean-Luc BORIE

Absents ayant donné procuration : Paul BRAUD (à Ludovic GIRE)

Objet : **MODIFICATION DU SCOT: CHOIX DU BUREAU D'ÉTUDES ET AUTORISATIONS DE SIGNATURE**

Le Bureau syndical ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte du Pays du Velay ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la délibération N°5 en date du 7 juillet 2026 par laquelle le Comité syndical a délégué au Bureau syndical la compétence d'attribuer les marchés publics et de signer les contrats correspondants ;

Considérant que le Syndicat Mixte doit se faire assister par un prestataire spécialisé (bureau d'études ou groupement) pour mener à bien les études en vue de la révision partielle du SCOT ;

PREFECTURE
16 OCT. 2026
LOIRE

DECIDE :

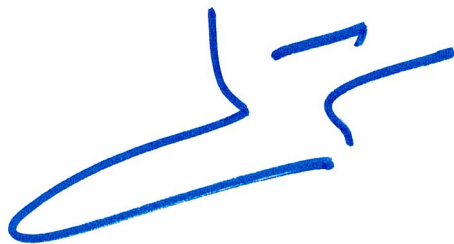
- de confier la réalisation d'études pour la révision partielle du SCoT au bureau d'études CITADIA pour un montant de 53 820,00 TTC ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché public correspondant ainsi que tous les actes, avenants ou documents administratifs nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat Mixte du Pays du Velay,

Jean-Benoît GIRODET

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop followed by a series of strokes that form a stylized 'J' and 'G'.